

Lettre d'André Rolland de Renéville à Jean Paulhan, 1934-10-16

Auteur : Rolland de Renéville, André (1903-1962)

Voir la transcription de cet item

Transcription

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

Citer cette page

Rolland de Renéville, André (1903-1962), Lettre d'André Rolland de Renéville à Jean Paulhan, 1934-10-16, 1934-10-16.

Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site *HyperPaulhan*

Consulté le 24/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/15788>

Copier

Information sur la lettre

Date1934-10-16

DestinatairePaulhan, Jean (1884-1968)

LangueFrançais

Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche : Société des Lecteurs de Jean Paulhan ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

ÉditeurSociété des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne,

LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)
Notice créée par [Équipe HyperPaulhan](#) Notice créée le 21/04/2022 Dernière
modification le 28/11/2025

Mardi soir 16 oct. 36

Mon cher Ami

ARCHIVES PAULHAN

Je n'oublie pas que
je vous dois une réponse
à la grande lettre que
vous m'avez envoyée
ces jours-ci.

A propos de notre discussion touchant
l'interprétation du Sonnet des Vagelles,
un argument me vient qui renforce
la réplique que je viens à admettre
la thèse du collaborateur à la
N. R. F. La voici : en admettant pour
un instant que Rimbaud se soit
inspiré d'un alphabet illustre pour éla-
borer son poème, quel mobile a pu
dans ce cas le pousser à ne choisir

que les voyelles, au lieu de suivre
l'ordre alphabétique des lettres A. B.
C. etc. dans son poème ? Ne me
répondez pas qu'une énumération
limitée était de mise dans un
Sonnet, car rien n'obligeait alors
Rimbaud à n'écrire qu'un sonnet
et non un long poème d'une autre
forme, ou même une succession de
sonnets.

que si l'on admet ma théorie,
qui est de ne pas séparer ce sonnet
des autres recherches, et de l'œuvre
totale du poète, ce choix précis
des voyelles s'explique, et par contre

coups illumine l'oeuvre entière :
quiconque s'est penché le moins
sur le monde sur les recherches des Philo-
sophes à propos de la Parole, sait
que les voyelles comptent seules. Les
Hébreux n'avaient tout d'abord pas
le droit de les écrire, à cause de
leur portée magique et incalculable.
Plus tard, elles furent marquées en
hébreu par de simples points. Reli-
sez à cet égard St Martin ou Foban
d'Olivet. La portée magique et
nécessaire des voyelles sur quoi le
système incantatoire de la magie
et particulièrement de la magie

4

Kabalistique / est fautive, ne pouvant
manquer de retenir l'attention du
poète occupé à composer une alchi-
mie du Verbe, à la suite de
Baudelaire dont les fameuses
Cores pondances, empruntées elles
mêmes à Swedenborg, nous font
pénétrer dans le domaine des sciences
seçètes.

Je crois sincèrement que le mouvement
qui se dessine à l'heure actuelle en
faveur d'une "désintellectualisation"
de Rimbaud n'est qu'un des traits
de la tendance au moindre effort
selon laquelle il est plus séduisant
de penser que Rimbaud n'a rien

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

5
Voulez dire, s'est contenté d'exprimer
avec talent ses sentiments, comme
tous les écrivains, plutôt que de laisser
son œuvre nous poser une interrogation
à laquelle ne peut guère répondre
que notre angoisse

ARCHIVES PAULHAN

A vous affectueusement

André

N'oubliez pas de demander
le Bardo, à A. Suarès. Je voudrais
écrire un article sur les états du Bardo com-
parés à ceux du Mangera d'Opium. Il y a là
de curieuses analogies.